

NOMENCLATURE : 8.8

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

CADRE DE VIE : INTEGRATION AU GROUPEMENT PORTE
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-
LIEVIN DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES
DECHETS ABANDONNES DIFFUS

Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE

En application d'une responsabilité élargie, les producteurs de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé CITEO.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages.

Dans la continuité de ses actions engagées en matière de propreté de l'espace public, la ville de LENS souhaite :

- s'inscrire dans une démarche de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'organisme CITEO,
- autoriser la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN (CALL) à porter le groupement en tant que mandataire et à signer la convention déchets abandonnés avec CITEO, conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° C161025_D12 du 16 octobre 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de conventionnement en intégrant le groupement, dont le mandataire sera la CALL, d'autoriser la CALL à porter le groupement et à signer la convention déchets abandonnés avec Citeo,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tout document se rapportant à cette affaire.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Jordan LOURDÉL



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 30 AVRIL 2026

=====

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 21 avril 2026, envoyée le 22 avril 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mmes ROPERTO, GLEMBIA, M. LANNOY, Mmes BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

M. HANON ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAGNIEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. WATTIER ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jordan LOURDEL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.